

COMMUNE DE MEALLET

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie le samedi 22 mars à 10 heures, sous la présidence de Roger RIBAUD, Maire.

Elus présents : Roger RIBAUD, Gaëtan FLAMME, Vincent JARRIGE, Denis SOULIER, Jean DELCHER, Jean-François CHANUT, Benoît TISSANDIER (à partir du second point mis à l'ordre du jour).

Absents excusés : Lucie DRÉANO (pouvoir à Gaëtan FLAMME), Philippe LAYAC (pouvoir à Roger RIBAUD), Thibaut FONTEIX, Manuel ROCHE.

Secrétaire de séance : Gaëtan FLAMME.

Avec six élus présents puis sept (Benoît TISSANDIER absent en début de séance n'a pas pris part au vote du premier point inscrit à l'ordre du jour), le quorum est atteint et les points à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

Ordre du jour :

- **Demande de subventions au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la programmation triennale 2025-2026 et 2027 ;**
- **Convention d'assistance technique avec le Département pour l'Assainissement collectif, à travers le Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SAGEA -ex MAGE), années 2025-2026.**
- **Questions diverses.**

Aucune remarque n'ayant été faite sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024, les points mis à l'ordre du jour peuvent être examinés et votés.

1- Demande de subventions au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la programmation triennale 2025-2026 et 2027, délibération n°2025-001

Monsieur le Maire explique que la planification triennale des demandes de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire (FCS) pour les années 2025, 2026 et 2027 doit être transmise au Conseil départemental avant le 31 mars 2025.

Comme suite de la réunion de préparation de cette planification tenue le 8 mars dernier, le Maire propose d'inscrire pour 2025 les travaux de réfection de la voirie dans le bas du village du Joanny et la route de Lhom par le Chauffour. Le coût de ce programme chiffré par CIT s'établit avec les frais de maîtrise d'œuvre, à la somme HT de 89 100,36 €. La subvention sollicitée est au taux de 30 % sur le montant HT, soit la somme de 26 730,11 €.

Pour 2026, Roger RIBAUD propose de prévoir la réfection du chemin du Coudert ainsi que le revêtement de la partie méallétoise de la voie d'accès au Marc de Bourbon, si possible en coordination avec la Commune d'Anglards-de-Salers territoire sur lequel se trouve la plus grande longueur de cette voie pour un montant HT de 80 000,00 €

Enfin, pour 2027, le Maire propose qu'en guise de planification 2027 ne soient mentionnés que des travaux de voirie pour un montant de 50 000,00 €.

Soumise au vote, cette planification des demandes de subventions au titre du FCS est approuvée à l'unanimité (Arrivé à 10h35, Benoît Tissandier n'a pas pu prendre part au vote de ce point).

2- Convention d'assistance technique avec le Département pour l'Assainissement collectif, à travers le Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SAGEA -ex MAGE), années 2025-2026, délibération n°2025-002

Monsieur Roger RIBAUD propose aux élus le renouvellement pour deux ans (2025-2026) de la convention liant la Commune à la SAGEA (Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement) au titre de l'assistance technique pour l'assainissement collectif du bourg. Cette mission d'assistance est accordée gratuitement par le département et ne comporte comme frais récurrents que le paiement de l'analyse annuelle des effluves rejetés par le système d'épuration. Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention.

5- Questions diverses

a) Fonds de concours 2025

La Communauté de Communes attribue aux communes membres qui en font la demande un fonds de concours de 5 000 € pour des projets d'équipement. Ce fonds, considéré comme subvention, ne peut excéder 80% du coût total du projet présenté. Le Conseil s'accorde à proposer l'acquisition d'armoires pour la salle des archives ainsi que pour l'entretien du gîte communal, le remplacement des deux poteaux incendie de Claveyres qui sont fuyants ainsi que le remplacement de quelques meubles et du mobilier extérieur dudit gîte.

b) Mur effondré du cimetière

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le mur du cimetière, qui s'est partiellement écroulé en tout début d'année, a été inspecté par un expert mandaté par la compagnie d'assurance de la commune, laquelle compagnie, si elle prend en charge la réparation, appliquera une franchise de 3 000 €. L'entreprise qui a présenté un devis pour la réparation n'étant pas en mesure de commencer les travaux avant la fin de l'année, les élus proposent au Maire de se rapprocher de l'entreprise RMCL déjà présente sur place pour l'éventuelle prise en charge de cette réparation.

c) Travaux de voirie au Bourg

Roger RIBAUD annonce que le mur de soutènement du verger Bancourt, au pied duquel l'entreprise RMCL creusait une tranchée de drainage de la voie communale, s'est partiellement effondré vendredi 21 mars dans l'après-midi. L'assurance couvrant les travaux pourrait prendre en charge la reconstruction de cette portion de mur.

d) Sécurisation d'une partie de la voie communale au village de Drulhes

La voie communale desservant le bas du village de Drulhes en direction du lieu-dit « les cougaires » est étroite et en courbe. Malgré toute l'attention appliquée par les divers conducteurs des engins agricoles qui empruntent cette voie étroite, le talus, le mur de soutènement et les clôtures des propriétés bordant cette voie sont parfois involontairement dégradés par le passage de ces engins. Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la rectification de la courbure de la voie en grattant le talus de la parcelle supérieure afin de faciliter la circulation des véhicules aussi longs, larges que lourds et de les éloigner autant que faire se peut du mur de soutènement. Ladite parcelle étant mise en vente, les conseillers recommandent de s'adresser au futur acquéreur.

e) Devenir du syndicat des Eaux Méallet-Moussages

Le maire et le premier adjoint ont exposé au conseil la teneur de la réunion du 17 février sur la gouvernance de l'eau. La loi 3DS prévoit au 1er janvier 2026 le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences en eau potable et en assainissement. Le Premier Ministre Barnier avait annoncé la fin de ces transferts obligatoires, sans toutefois avoir eu le temps de faire valider cette disposition par la représentation nationale. Le Premier Ministre Bayrou a repris le dossier qui, depuis le 13 mars dernier, n'attend plus que de passer en commission mixte paritaire. La sous-préfète a convoqué le 17 février 2025 les maires des cinq communes de l'arrondissement concernées par le transfert de la compétence eau potable, à savoir Le Falgoux, Le Vaulmier, Saint-Vincent-de-Salers, Méallet et Moussages, ainsi que des représentants du département, des syndicats des eaux de Mauriac et de Méallet Moussages et de Monsieur Moreau de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Ce dernier a annoncé que l'agence de l'eau ne soutiendra pleinement que les collectivités desservant au minimum 4000 abonnés, ainsi que, temporairement, celles se préparant à rejoindre de telles entités. Les autres syndicats des eaux seront moins aidés, voire à terme plus aidés du tout. Sollicités par la sous-préfète, les maires ont annoncé leur intention de se rapprocher du syndicat des eaux de Mauriac, sous réserve du vote des conseils municipaux respectifs. Gaëtan Flamme a indiqué aux autres conseillers que la fin des subventions de l'agence de l'eau impliquerait la fin des subventions du département, que le diagnostic achevé prévoyant un montant estimé en 2025 à plus d'un million d'euros sur 15 ans pour améliorer le réseau de distribution, un éventuel maintien du syndicat de Méallet-Moussages impliquerait une refonte tarifaire très sensible de l'eau potable, bien supérieure à celle qui serait induite par un transfert du réseau au syndicat des eaux de Mauriac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h40.

Le Maire,

Roger RIBAUD.



Le Secrétaire de séance,

Gaëtan FLAMME.

